

COMMUNE DE MALBOSC

CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 23 JUILLET 2019

L'an deux-mille-dix-neuf, le Mardi 24 juillet à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune convoqué le 15 juillet .2019, s'est réuni à la salle de la Mairie de MALBOSC, sous la présidence de Monsieur Michel PIALET, Maire.

Présents : Michel PIALET, Evelyne AGNIEL, Christian MANIFACIER, Michel RISSE, Maud CLAVEL, Paul KELLER, Michel DURAND-GASSELIN

Absents représentés :

Absent : Chantal MEBREK

Secrétaire de séance : Michel RISSE

Suivant l'ordre du jour :

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 24 juin 2019.

Le compte rendu du C.M. du 24 juin 2019 est approuvé à l'unanimité avec une précision concernant la location du matériel communal. Ce matériel (tables et bancs) seront facturés au prix de 3 euros pour 1 table et 2 bancs uniquement pour les manifestations commerciales.

Voté à l'unanimité

Délibération : Réorganisation du réseau des finances publiques en Ardèche

Dans une lettre aux élus, la Direction départementale des Finances Publiques de l'Ardèche présente le Nouveau Réseau de Proximité (NRP).

Dans ce projet il s'agit de construire une nouvelle relation des usagers et des élus à l'administration fiscale. Une phase de concertation se déroulant jusqu'à l'automne.

Monsieur le Maire a reçu concernant ce projet, une lettre conjointe de Monsieur Maurice WEISS Président de l'Association des Maires, des Présidents de communauté de l'Ardèche et de Monsieur Jacques GENEST Président de l'Association des Maires Ruraux de l'Ardèche.

Cette lettre conteste d'ores et déjà le bienfondé de cette réforme et indique notamment la suppression de 12 des 15 Trésoreries actuelles en Ardèche, ne resteront que 3 postes comptables (Aubenas, Privas et Annonay).

Monsieur le Maire propose donc de délibérer pour s'opposer à cette réforme.

La délibération est approuvée par : **6 voix pour** **1 voix contre**

Délibération : Fixation du nombre et de la répartition des sièges du conseil communautaire de la communauté de communes "Pays des Vans en Cévennes" dans le cadre d'un accord local

Monsieur le Maire rappelle que selon le droit commun, le Préfet fixe à 27 le nombre de sièges du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du "Pays des Vans en Cévennes".

Un accord local est cependant possible permettant de varier le nombre de sièges et leur répartition selon des règles précises.

Monsieur le Maire indique au CM qu'il a été envisagé de conclure entre les communes un accord local fixant à 31 le nombre de sièges. Ces 31 sièges seraient répartis de la manière suivante :

Nom des communes membres	Populations municipales (*ordre décroissant de population)	Nombre de conseillers communautaires titulaires
Les Vans	2679	8
Saint-Paul-le-Jeune	983	2
Chambonas	879	2
Berrias-Casteljeau	750	2
Les Assions	724	2
Banne	666	2
Beaulieu	468	2
Saint-André-de Cruzières	466	2
Gravières	461	2
Les Salelles	363	2
Malarces-sur-la-Thines	245	1
Saint-Pierre-Saint-Jean	146	1
Malbosc	145	1
Sainte-Marguerite-Lafigère	104	1
Montselgues	84	1

Il est donc demandé au Conseil de délibérer sur le nombre de sièges.

Le Conseil Municipal après en avoir débattu est contre cette proposition à 31 sièges avec :

4 voix contre

3 voix pour

et décide de choisir le nombre de représentant des communes selon la répartition du droit commun soit 27 sièges répartis de la manière suivante :

Nom des communes membres	Populations municipales (*ordre décroissant de population)	Nombre de conseillers communautaires titulaires
Les Vans	2679	8
Saint-Paul-le-Jeune	983	2
Chambonas	879	2
Berrias-Casteljeau	750	2
Les Assions	724	2
Banne	666	2
Beaulieu	468	1
Saint-André-de Cruzières	466	1
Gravières	461	1
Les Salelles	363	1
Malarces-sur-la-Thines	245	1
Saint-Pierre-Saint-Jean	146	1
Malbosc	145	1
Sainte-Marguerite-Lafigère	104	1
Montselgues	84	1

Questions diverses

a) La Foire d'Automne se tiendra le 20/10/2019.

Une exposition sur le miel et les producteurs de la Commune est envisagée.

b) Le Bâtiment de l'école : Le Conseil Municipal propose de faire réaliser des plans du bâtiment de l'école au RdC et de l'appartement au-dessus. Ces plans nous permettront de mieux appréhender le bâtiment dans son ensemble et tenter de monter un projet global.

La Mairie sera fermée du 5 au 18 aout 2019.

Fin du Conseil à 20h30